



Procédure pénale à mon encontre sans réponse à Paris

Par cgauthieridf

Bonjour,

Il y a 3 semaines, j'ai été mis en garde à vue dans une affaire pénale, sur laquelle je défends mon innocence.

A la fin de la journée, j'ai été relâché. Le policier m'a dit "Le magistrat doit relire votre dossier, et vous aurez une réponse". Or, à ce jour, je n'en ai strictement aucune. Il m'a aussi précisé que je suis inscrit au TAJ.

Est-ce que cela, selon vous, signifierait un classement sans suite qui ne m'aurait pas été notifiée? Une poursuite de l'enquête? De tels délais de réponse sont-ils anormaux?

Merci par avance pour votre réponse :)

Bien cordialement